

Agence européenne pour la sécurité maritime;

2000/0327(COD) - 14/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant à une large majorité le rapport de M. Emmanouil MASTORAKIS (PSE, GR), le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement instituant une agence européenne pour la sécurité maritime, sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement souhaite notamment que le nom de l'agence comporte une référence à la prévention contre la pollution de manière à ce que ces activités soient clairement définies et ne soient pas limitées à la sécurité mais qu'elles incluent la prévention contre la pollution de l'environnement marin. En conséquence, le nom de l'agence a été modifié pour devenir "Agence européenne pour la sécurité maritime et pour la pollution causée par les navires". Le Parlement estime également que l'agence devrait pouvoir recourir à des visites inopinées.